



RÈGLEMENT DU CONCOURS

HÉROS DU RECYCLAGE À L'ÉCOLE - CONCOURS DE
MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC SUR LE RECYCLAGE

JANVIER 2024



SOIS UN HÉROS:  RECYCLE!



encorp **re**
RECYCLE

MONTREZ-NOUS COMMENT VOUS RECYCLEZ!

Dans le cadre de son programme *Héros du recyclage à l'école*, Encorp organise un concours de messages d'intérêt public sur le recyclage. Montrez à tout le monde au Nouveau-Brunswick comment votre classe recycle ses récipients à boisson consignés!

Le concours est ouvert à toute classe d'une école inscrite au programme *Héros du recyclage à l'école* d'Encorp, dont les élèves auront ainsi l'occasion de concourir pour gagner différents prix. Pour participer, les élèves et leur enseignant doivent créer ensemble un message d'intérêt public sur le recyclage illustrant leurs méthodes de recyclage des récipients à boisson consignés. Le message d'intérêt public doit être diffusé sur les plateformes de médias sociaux de l'école afin de renseigner et d'inspirer les Néo-Brunswickois relativement aux pratiques de recyclage efficaces.

Nous avons un défi à vous lancer : Les Néo-Brunswickois ne recyclent pas autant de récipients à boisson multicouches (cartons) qu'ils le devraient. Dans votre message d'intérêt public sur le recyclage, nous vous invitons donc à aborder le recyclage des contenants multicouches consignés, comme les boîtes à jus.

LIGNES DIRECTRICES POUR LE MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC SUR LE RECYCLAGE

Ce concours vise à la fois à éduquer les élèves et à stimuler leur créativité! Dans cette perspective, le processus de création du message ainsi que son format sont laissés à la discrétion des participants. Le message pourrait par exemple prendre la forme d'une vidéo, d'un enregistrement audio, d'une affiche, d'une œuvre d'art, etc. En cas de doute quant à la pertinence d'un format, les participants peuvent demander des éclaircissements à Sereana, à l'adresse sereana.simpson@encorpatl.ca.

Bien que la créativité en matière de contenu soit encouragée, chaque message d'intérêt public doit contenir, au minimum, les renseignements suivants :

- Les récipients à boisson consignés peuvent être rapportés dans les centres de remboursement pour obtenir le remboursement de la consigne; ils y seront ensuite recyclés.
- Des exemples de récipients à boisson consignés – y compris les contenants multicouches.

Les soumissions reçues dans le cadre du concours seront jugées en fonction de leur créativité, de leur clarté, de leur exactitude et de l'inclusion des renseignements susmentionnés.

ADMISSIBILITÉ

Toute classe d'une école du Nouveau-Brunswick qui participe au programme *Héros du recyclage à l'école* d'Encorp peut participer à ce concours de messages d'intérêt public sur le recyclage. Cette classe sera représentée par son enseignant, désigné comme le « concurrent ».

COMMENT PARTICIPER

Aucun achat n'est nécessaire pour participer au concours. Les classes admissibles qui souhaitent participer doivent respecter les étapes suivantes :

1. En tant que classe, créez votre message d'intérêt public sur le recyclage en suivant les lignes directrices précédemment énoncées dans le présent document.
2. Le concurrent doit ensuite publier le message d'intérêt public sur toute plateforme de médias sociaux admissible (Facebook, Instagram ou YouTube) avec le mot-clic #HerosDuRecyclageAIEcole.
3. Le concurrent inscrira sa classe au concours en utilisant le formulaire de soumission qu'il trouvera sur [le site Web d'Encorp](#).

Limite d'une soumission par classe.

Les soumissions dans le cadre du concours seront acceptées en ligne à partir du 1er février 2024, et jusqu'au 30 avril 2024. Pour être prises en compte, elles doivent nous parvenir au plus tard à **17 h le 30 avril 2024** HAA.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Un gagnant sera désigné dans chacune des quatre catégories suivantes, pour un total de quatre gagnants :

- Classes de la maternelle à la deuxième année
- Classes de la troisième à la cinquième année
- Classes de la sixième à la huitième année
- Classes de la neuvième à la douzième année

Du 1^{er} au 8 mai 2024, les juges du concours examineront toutes les soumissions, en discuteront et sélectionneront les gagnants dans chaque catégorie.

Tous les gagnants du concours seront joints par courriel le 9 mai 2024, et devront réclamer leur prix selon les directives d'Encorp au plus tard le 17 mai 2024. Si un gagnant ne peut être joint avant le 17 mai 2024 ou refuse le prix, ce dernier sera perdu et Encorp Atlantique aura le droit, à sa seule discrétion, de sélectionner un autre gagnant.



DESCRIPTION DES PRIX

Le financement des prix du concours est généreusement assuré par le [Conseil canadien des manufacturiers de contenants multicouches](#). Les classes gagnantes recevront d'Encorp les prix écologiques suivants, qui pourront être utilisés pour inciter les élèves à jardiner et à s'adonner à d'autres activités éducatives vertes dans leur école :

- 4 mangeoires à oiseaux « intelligentes » dotées d'une caméra (valeur au détail approximative de 390 \$)
- 2 serres en polycarbonate (valeur approximative au détail de 490 \$)
- 4 trousse de jardinage hydroponique (valeur au détail approximative de 360 \$)
- 4 trousse pour l'aménagement d'un jardin surélevé, comprenant également un composteur et un baril de récupération d'eau de pluie (valeur au détail approximative de 420 \$)
- 2 unités de stockage extérieur (valeur au détail approximative de 460 \$)

Les gagnants pourront choisir le prix qu'ils préfèrent recevoir. À tour de rôle, ils seront invités à choisir un article parmi ceux énumérés ci-dessus. En participant au concours, le concurrent comprend que, si plusieurs gagnants réclament le même prix avant lui, il est possible qu'il n'ait plus accès à tous les prix susmentionnés.

RÈGLES GÉNÉRALES

1. Le prix doit être accepté tel quel et n'est pas échangeable ni monnayable.
2. Si le prix ne peut être attribué de la manière décrite dans le présent règlement, Encorp Atlantique se réserve le droit de le remplacer – en tout ou en partie – par un autre prix de valeur comparable, à sa seule discrétion.
3. Le refus d'accepter le prix libère Encorp Atlantique de toute obligation envers le gagnant.
4. Un concurrent qui fait une fausse déclaration sera automatiquement disqualifié du concours.
5. En s'inscrivant au concours, le concurrent accepte d'exonérer Encorp Atlantique de toute responsabilité, maladie ou blessure, tout décès, toute perte, tout litige, toute réclamation ou tous dommages qui pourraient survenir, directement ou indirectement, qu'ils soient causés par négligence ou non, du fait : (i) de la participation du concurrent au concours et (ou) de son acceptation, de sa possession, de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation d'un prix ou d'une partie de celui-ci; (ii) de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement d'un ordinateur, d'un câble, d'un réseau, de matériel ou d'un logiciel, ainsi que de tout autre équipement mécanique; (iii) de la non-disponibilité ou de l'inaccessibilité de tout service de transmission, de téléphone ou d'Internet; (iv) d'une intervention humaine non autorisée dans toute partie du processus d'inscription ou de la promotion; (v) d'erreurs électroniques ou humaines dans la gestion de la promotion ou dans le traitement des soumissions.
6. Encorp Atlantique se réserve le droit d'annuler ou de suspendre ce concours si un virus, un bogue ou tout autre facteur échappant à son contrôle raisonnable venait à compromettre la sécurité ou la bonne gestion du concours.
7. Tous les renseignements personnels, tels que le nom et les coordonnées, sont recueillis par Encorp Atlantique dans le seul but de gérer ce concours; ils ne seront pas utilisés à d'autres fins sans votre consentement explicite. En fournissant ces renseignements, vous consentez à ce qu'ils soient utilisés aux fins indiquées.
8. Les chances de gagner dépendent du nombre de soumissions admissibles.
9. Encorp Atlantique se réserve le droit de modifier le règlement du concours ou de mettre fin au concours à quelque moment que ce soit, sans aucune responsabilité à l'égard des participants. Toute modification au règlement du concours sera publiée sur le site Web d'Encorp Atlantique.
10. En participant, vous acceptez de respecter le règlement du concours et les décisions d'Encorp Atlantique, qui sont définitives et contraignantes pour tous les participants.